



# COMMUNAUTE DE COMMUNES CCA 800

## « Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Levier, Septfontaines, Val-d'Usiers,  
Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE N°80 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 4 MARS 2024

Convocation en date du : 27 février 2024

Présidence : Monsieur COURVOISIER Claude

Lieu : Salle du Conseil \_ Mairie de Levier

Membres en exercice : 24

Secrétaire de séance : Christophe MICHEL

Présents : **Arc-sous-Montenot** : Patrick GRILLON, **Chapelle d'Huin** : Béatrice PRITZY, Cédric BRAGARD, **Évillers** : Jean-Philippe DESCOURVIERES, **Gevresin** : Louis BOURGEOIS, **Levier** : Marc SAULNIER, Nathalie SIEVERT, François GARCIA, Madeleine CHAPPELLIER, Frédéric DOLE, Christophe MICHEL, Léonie SCHNEITER, Isabelle CUENOT, Bernard JEANNIN, **Septfontaines** : Jérémie GUYOT, **Val-d'Usiers** : Aurélien DORNIER, Claudine CATTET, Vanessa GENDROZ, Jean-Louis MARION, Frédéric TOUBIN, Ahmed KALLAL, , **Villers-sous-Chalamont** : Claude COURVOISIER.

Absents ayant donné procuration :

**Val-d'Usiers** : Éric BOURGEOIS (procuration à Claudine CATTET), **Villeneuve d'Amont** : Marie-Claire MONNIN (procuration à Claude COURVOISIER)

22 membres présents à la réunion + 2 procurations : Quorum atteint

### ORDRE DU JOUR

Approbation du PV n° 79 - Conseil communautaire du lundi 5 février 2024

- 1- Travaux école Chapelle d'Huin : groupement de commande ;
- 2- Lancement d'une consultation pour l'étude de transfert des compétences eau et assainissement ;
- 3- Extension ZAE Champs Bégaud 11 : lancement de la consultation des entreprises ;
- 4- Aide à l'Immobilier d'Entreprise ;

- 5- Attribution du marché de travaux pour l'école inclusive à Villeneuve d'Amont ;
- 6- Affaires scolaires : participations financières de la CCA 800 ;
- 7- Frais de scolarité relatifs à l'accueil des enfants de l'extérieur ;
- 8- Organisation de sorties à la ludothèque de Levier pour les enfants des écoles maternelles ;
- 9- Territoire Numérique Educatif 2024 ;
- 10- Délégation de service public à l'association « Les amis du musée » ;
- 11- Adhésion 2024 au CAUE ;
- 12- Demande de subvention au profit du « Tour du Doubs 2024 » ;
- 13- Création de poste ;
- 14- Tableau des effectifs ;
- 15- Accord indemnité complémentaire d'assurance.

### **Informations diverses**

Christophe MICHEL est désigné secrétaire de séance.

Arrivée de Isabelle CUENOT à 20h10

### **Validation du procès-verbal n°79 du lundi 5 février 2024 :**

Pas d'observation.

### **1- OBJET : TRAVAUX ECOLE CHAPELLE D'HUIN : GROUPEMENT DE COMMANDE**

#### **Délibération**

#### **DCC N°2024-03-338**

Le Président explique la nécessité d'un groupement de commande pour le projet qui concerne d'une part la CCA 800 (compétence école) pour la réhabilitation et extension de l'école et d'autre part la Commune de Chapelle d'Huin pour la création du périscolaire.

La délibération a donc pour but de mettre en place une convention de groupement de commande conformément aux dispositions de l'art 8 du code des marchés publics pour répondre aux besoins multiples énoncés précédemment.

La CCA 800 sera le coordinateur principal et financera l'étude à hauteur de 2/3 des dépenses contre 1/3 pour la commune de Chapelle d'Huin, subvention déduite concernant :

- La mission AMO
- Toutes les études nécessaires
- Les charges du personnel ayant œuvré dans le dossier

Le Président fait lecture de cette convention qui sera annexée à la présente décision.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide la création d'un groupement de commande avec la Commune de Chapelle d'Huin,

- Autorise le Président à mandater à hauteur de 2/3 des dépenses, subvention déduite et à refacturer par le biais d'un titre à la commune Chapelle d'Huin le tier restant,

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits.

## **2- OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ETUDE DE TRANSFERT DES COMPETENCES EN EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Président expose à l'assemblée qu'il serait judicieux d'acter le lancement d'une étude de transfert des compétences eau et assainissement.

D'une part, un contact a été pris avec l'ASCOMADE qui est un réseau d'aide pour les collectivités en matière de gestion des déchets et de l'eau.

L'ASCOMADE avec un partenariat technique et financier avec l'ARS, l'Agence de l'eau et l'Etat.

Il serait en mesure d'apporter une ingénierie à la communauté de communes équivalente à 4 jours. L'ASCOMADE ne rédigera pas le cahier des charges, mais pourra apporter son analyse sur celui qui sera rédigé par les services administratifs de la CCA 800.

D'autre part, l'Agence de l'Eau serait prête à financer une partie de l'étude. Cependant, cela reste incertain tant que le dossier de subvention n'a pas été déposé.

Patrick GRILLON soulève l'importance d'une telle étude qui aura pour but de bien maîtriser l'aspect financier sur le long terme. Il donne pour exemple le transfert de la compétence scolaire qui a été prise sans étude préalable et pour laquelle la communauté de communes ne devait gérer à l'époque que les investissements liés et non la prise en charge du fonctionnement.

### **Délibération :** **DCC N°2024-03-339**

En vue de préparer le transfert des compétences en eau et assainissement, il est nécessaire de s'appuyer sur un ou plusieurs bureaux d'études afin d'élaborer une feuille de route aussi bien technique, financière, juridique que administratif.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à déposer les dossiers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Département ;
- Autorise le Président à rédiger le cahier des charges pour la consultation ;
- Donne pouvoir au Président à engager les démarches et toutes les procédures nécessaires pour le lancement d'une étude relative au transfert des compétences en eau et assainissement.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

## **3- OBJET : EXTENSION ZAE CHAMPS BEGAUD : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Marc Saulnier prend la parole afin d'expliquer le plan financier aux élus, tant sur les dépenses, les recettes attendues via la vente des terrains, que les frais d'emprunt qui seront importants. Il indique que l'assainissement ne sera pas collectif.

Après discussion, la consultation sera lancée à l'automne prochain.

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-340**

Le conseil communautaire valide le projet d'extension de la ZAE Champs Bégaud 11, pour une enveloppe financière de 1 644 460 HT soit 1 973 352 € TTC.

L'assemblée à l'unanimité donne pouvoir au Président de :

- Engager les démarches et les procédures nécessaires pour le lancement de consultation des entreprises à la réalisation de l'opération,
- Déposer des dossiers de subvention auprès du Département, de la Région, de l'Etat et autres organismes.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

**4- OBJET : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE- JAVAUX AUTOMOBILES**

Le Président informe qu'une demande d'aide au titre de l'immobilier d'entreprise a été déposée par l'entreprise Javaux Automobiles. Le projet porte sur la création d'un bâtiment supplémentaire de 760 m<sup>2</sup> au sol avec une enveloppe travaux conséquente et le recrutement prévisionnel de deux salariés supplémentaires.

Mars Saulnier, vice-président à l'économie, rappelle à l'assemblée que les aides à l'immobilier d'entreprises étaient auparavant octroyées par la Région. Dorénavant et comme acté au cours de l'année 2023, c'est le Département qui octroiera cette aide si la communauté de communes souhaite donner suite au dossier.

Le dossier de l'entreprise Javaux a été analysé en veillant au respect des modalités du règlement intercommunal, récemment acté.

Le critère de base mais également ceux liés au bonus écologique et au projet d'envergure ont été détaillés en interne afin de créer une grille de répartition et ainsi, générer, une subvention. A noter que l'aide apportée par la CC Altitude 800 ne sera pas supérieure à 5000€ et que le Département abondera à hauteur de 1 pour 10 (plafond à 50 000€).

Il est précisé également que la Communauté de communes n'a aucune obligation à octroyer une participation financière. Seulement, si elle ne le fait pas, le projet ne pourra pas bénéficier de l'aide départementale.

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-341**

Dans le cadre du soutien à l'immobilier d'entreprise, nous avons reçu le 15 février 2024, une demande de subvention au profit de l'entreprise JAVAUX AUTOMOBILES. Le projet porte sur la création d'un bâtiment supplémentaire.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur un soutien financier de 4 500 euros.

Le conseil communautaire décide de :

- Soutenir ce projet à hauteur de 4 500 € et transmettre cette demande au Département. Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, le Département notifiera directement à l'entreprise la part d'aide décidée par l'EPCI, complétée de celle accordée par le Département.

- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

#### 5- OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE A VILLENEUVE D'AMONT

Le Président fait lecture à l'assemblée de la proposition d'attribution suite à la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 12 février 2024 et rappelle le plan de financement qui est en cours d'étude, les subventions n'étant à ce jour pas encore notifiées.

Patrick GRILLON demande si le périscolaire sera subventionné comme le reste de l'opération. Le financement du Périscolaire par la CAF devrait avoisiner les 80 %. Aussi, le Président lui rappelle que le financement par des aides publiques ne peut être supérieur à ce taux. Ainsi, si la notification de la CAF s'estime à 80 % d'aide, aucune ventilation des autres aides publiques ne sera effectuée au profit du projet périscolaire. Néanmoins, si des certificats d'économie d'énergie sont obtenus (fonds privés), ils seront alors répartis au prorata du montant des deux projets et déduits de l'enveloppe due par les communes membres du groupement de commandes.

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-342**

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en école inclusive à Villeneuve d'Amont a été lancé par la collectivité le 12 décembre 2023 pour une date limite de réception des offres au 25 janvier 2024.

La consultation comprenait 17 lots. La commission s'est réunie le 12 février 2024 afin de procéder à l'ouverture des plis. Ainsi le Président propose d'attribuer le marché comme suit :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT RETENU
001 - Terrassement	TP MOUROT	21 996,21
002 – Gros Œuvre	FRENOT RAMBOZ	77 187,56
003 – Isolation / Cloison / Peinture / Plafond	BONGLET	198 988,38
004 – Carrelage, Faïence	L'ART DU CARRELAGE	5 394,00
005 – Sol souple	CAFRACO	35 627,83
006 – Faux plafond	PLAFOND LAFOND	26 499,81
007 – Menuiseries extérieures	PAGET	203 599,07
008 – Menuiseries intérieures	PAGET	27 233,88
009 – Clôture et portail	CHABOD CLOTURE	11 770,00

010 - Ascenseur	SCHINDLER	26 500,00
011 – Charpente / Bois / Couverture / Bardage	BERTIN CHARPENTE	42 724,50
012 - ITE	GO GROUPE	77 156,21
013 - Démolition	FRENOT RAMBOZ	20 047,07
014 - Etanchéité	SFCA	22 000,00
015 - Serrurerie	PASCAL CHEVAUX	9 958,12
016 – Chauffage / Ventilation / Plomberie	MOLIN	298 927,48
017 - Electricité	LUDOVIC POURCELOT	132 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 237 610,12</b>

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Retient les prestataires présentés par le Président,
- Autorise le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des travaux,
- Autorise le Président à faire des demandes de prêts
- Dit que les crédits sont ouverts au budget

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

#### **6- OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA CCA 800**

##### **Délibération :** **DCC N°2024-03-343**

Compte tenu de la hausse du niveau général des prix, le Président propose de réviser le montant des participations financières de la CCA 800, aux frais de fournitures scolaires dans les écoles maternelles et primaires pour la prochaine rentrée 2024-2025.

Ainsi, le Président propose d'attribuer une participation financière de 75 euros par élèves que ce soit pour les primaires que les maternelles.

Il rappelle que ces montants n'ont pas été revus depuis plus de 10 ans.

De plus, il est nécessaire d'attribuer dans les écoles des crédits concernant les frais inhérents aux postes de direction.

Voici les propositions du Président :

<b>POSTE DE DIRECTION ECOLES</b>	<b>Montants proposés</b>
RPI La Joux, Evillers-Septfontaines	30 euros
Chapelle d'Huin, Goux les Usiers	50 euros
Levier et Sombacour	70 euros

Le conseil communautaire, à l'unanimité valide ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

#### **7- OBJET : FRAIS DE SCOLARITE RELATIFS A L'ACCUEIL DES ENFANTS DE L'EXTERIEUR**

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-344**

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire qu'en application de la réglementation en vigueur relative à la répartition entre communes des charges des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur, une proposition par la ville de Pontarlier est faite chaque année.

Le Président propose de suivre les tarifs fixés par la ville de Pontarlier jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027.

Le conseil communautaire accepte le principe et décide de les appliquer à tout enfant accueilli dans une école de la CCA 800 et provenant d'une commune hors périmètre CCA.

Monsieur le Président, rappelle que toute admission d'un enfant dans une école de la CCA, autre que celle de sa résidence, sera précédée d'une demande de dérogation adressée par la famille au Président de la communauté de communes, lequel contactera le Maire de la commune de résidence.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité, entérine les tarifs et propositions ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

#### **8- OBJET : ORGANISATION DE SORTIES A LA LUDOTHEQUE DE LEVIER POUR LES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES**

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-345**

Le Président propose à l'assemblée de prendre en charge une intervention à la ludothèque de Levier par classe de maternelle par année scolaire.

Il explique que le coût d'une sortie ludothèque pour une classe correspond à la somme du coût d'une intervention (1 heure) à la ludothèque et le coût du trajet en bus.

Le conseil communautaire, à l'unanimité valide cette proposition.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

## **9- OBJET : TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF 2024**

### **Délibération :**

**DCC N°2024-03-346**

Le Président fait part aux membres que le projet TNE 2024 consiste à développer et améliorer l'équipement numérique des écoles maternelles et élémentaires de la CCA.

Un devis a été établi avec la société OPERA Télécom, le montant total s'élève à 38 641 € HT, et se décompose ainsi :

- Opera télécom : Changement des postes de direction : 5 040 € HT
- Opéra télécom : Achat de matériel informatique dans la nouvelle école inclusive : 14 605 € HT
- Opéra télécom : Remplacement des portables dans les salles de classe : 18 996 € HT

Voici le plan de financement :

<b>Plan de financement</b>	
Subvention 70 % ETAT	27 048.70 €
Subvention 10 % DEPARTEMENT	3 864.10 €
Total subventions	30 912.80 €
Reste à charge CCA	7 728.20 €

L'exposé du président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à déposer les dossiers de subvention auprès du Département, et de l'Etat ;
- Engager les démarches et procédures nécessaires pour la réalisation de ce projet, notamment la signature des devis ;
- Signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

## **10- OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE »**

### **Délibération :**

**DCC N°2024-03-347**

La délibération a pour but de mettre en place une convention relative à la délégation de service public avec l'association « Les amis du musée » afin de pallier la clôture de la régie.

Le Président fait lecture de la convention qui sera annexée à la présente décision.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité valide cette décision.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

## **11- OBJET : ADHESION 2024 AU CAUE**

Le Président rappelle les missions du CAUE : Informer, former, conseiller et accompagner les particuliers et les collectivités pour toutes questions liées à l'architecture, au patrimoine, à l'aménagement extérieur et au



paysage.

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-348**

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de reconduire l'adhésion au CAUE du Doubs et valide le montant de la cotisation à 1 500 euros pour l'année 2024.

Le président rappelle que l'adhésion au CAUE permet à notre groupement de communes :

- de bénéficier des conseils sur mesure de la part des conseillers (architectes, urbanistes, paysagistes) ;
- de bénéficier d'une expertise de qualité, appui technique et culturel qui permet de maîtriser les coûts d'une opération

Une permanence d'une fois par trimestre est assurée auprès de France Services.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

**12- OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU PROFIT DU TOUR DU DOUBS 2024**

Une demande de subvention pour le financement du tour du Doubs, qui se déroulera le 14 mars prochain a été reçue par le Président.

Le Président propose de fixer la subvention à 100€ puisqu'un seul village est traversé cette année.

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-349**

Le Président propose de renouveler l'attribution d'une subvention au profit du Vélo Club Morteau-Montbenoît pour l'organisation du Tour du Doubs 2024, entre Morteau et Pontarlier. Il rappelle que le montant de l'aide versée en 2023 était de 100,00 €uros.

Le conseil communautaire à l'unanimité, accepte de verser cette subvention d'un montant de 100,00 €uros au Vélo Club Morteau-Montbenoît au titre de l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

**13- OBJET : CREATION DE POSTE**

Le Président informe l'assemblée que Manon LONCHAMPT est lauréate du concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe. A ce titre, le Président lui présente publiquement ses félicitations et invite les élus à autoriser la création du poste correspondant. Il précise que son ancien poste sera supprimé après avis du comité social territorial.

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-350**

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il y a lieu de créer un poste permanent au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la création du poste au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ième</sup> à compter du 04 mars 2024.

- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette création de poste,

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

#### 14- OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

##### **Délibération :**

**DCC N°2024-03-351**

Le Président expose le tableau des effectifs pour cette année 2024 :

GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	MISSIONS	Statut	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL 2EME CLASSE	B	35 H 00	Direction et Administration Générale / Urbanisme / Marché/ Personnel	Titulaire	<b>1</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	C	35 H 00	Vacance de poste		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H00	Gestion financière et budgétaire / économie/ Gestion du personnel	Titulaire	<b>1</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28H00	Affaires scolaires / Gestion des bâtiments / Accueil Secrétariat	Contractuel	<b>0.8</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28 H 00	Pôle de remplacement administratif	Contractuel	<b>0.8</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28 H 00	Accueil population Espace France Services	Titulaire	<b>0.8</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28 H 00	Accueil population Espace France Services	Titulaire	<b>0.8</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28 H 00	Accueil population Espace France Services	Stagiaire	<b>0.8</b>

GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	MISSIONS	Statut	ETP
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
ADJOINT TECHNIQUE	C	4 H 50	Vacance de poste		0.13
ADJOINT TECHNIQUE	C	20 H 32	Entretien des locaux maison de Santé et CCA 800	Titulaire	0.59
ADJOINT TECHNIQUE	C	10 H 00	Entretien des locaux de l'école PERGAUD	Titulaire	0.29
ADJOINT TECHNIQUE	C	3 H 00	Entretien des locaux de l'école Arc-sous-Montenot	Titulaire	0.09
ADJOINT TECHNIQUE	C	11 H 30	Ecole Goux-les-Usiers	Stagiaire	0.33
AGENT DE MAÎTRISE	C	33 H 00	ATSEM + Référente Chapelle d'Huin	Titulaire	0.94
ADJOINT TECHNIQUE	C	10 H 15	Entretien de locaux EFS + Musée	Contractuel	0.29
ADJOINT TECHNIQUE	C	14 H 51	Vacance de poste		0.42
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	27 H 20	ATSEM + Transport + Ménage Villeneuve D'Amont	Titulaire	0.78
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	32 H 00	ATSEM à Evillers + Ménage Septfontaines	Titulaire	0.91
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	28 H 00	ATSEM+ Ménage à l'école Pergaud	Titulaire	0.8
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	27 H 64	ATSEM + Ménage Sombacour	Titulaire	0.79
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	31 H 20	ATSEM + Ménage Sombacour	Titulaire	0.89
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	30 H 00	ATSEM + Transport + Ménage Sombacour	Titulaire	0.86
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	28 H 00	Vacance de poste		0.8
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	15 H 07	ATSEM Pôle de Remplacement	Titulaire	0.43
ATSEM	C	28 H 00	Pôle de Remplacement ATSEM	Contractuel	0.8
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	22 H 50	Musée du Cheval	Titulaire	0.64

GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	MISSIONS	Statut	ETP
<b>AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTE TEMPORAIRE</b>					
ATSEM	C	23 H 09	ATSEM Ecole PERGAUD_Remplacement Longue durée	Contractuel	<b>0.66</b>
ATSEM	C	30 H 19	ATSEM Ecole Evillers - Ménage Evillers- Septfontaines Remplacement	Contractuel	<b>0.87</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	5 H 02	Agent d'entretien école Villers-sous- Chalamont	Contractuel	<b>0.14</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	7 H 30	Agent d'entretien école Sombacour	Contractuel	<b>0.21</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	30 H 21	Agent d'accueil musée et Chargé missions tourisme/communication	Contractuel	<b>0.87</b>

*Soit un total de 27 agents ou 18 Equivalents Temps-Plein*

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

#### **15- OBJET : ACCORD INDEMNITE COMPLEMENTAIRE D'ASSURANCE**

**Délibération :**  
**DCC N°2024-03-352**

Concernant le dégât des eaux à la Maison de santé de Levier, le Président fait part au conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin d'accepter l'indemnisation de notre assurance.

Le montant de cette indemnisation complémentaire s'élève à 21 160.76 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les indemnisations de l'assurance relatives au sinistre cité.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les an, mois et jour susdits,

**Informations diverses.**

La séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire,  
Christophe MICHEL



Le Président,  
Claude COURVOISIER

